



# DECLARATION LIMINAIRE

## Commission Locale de Restructuration

### DIRISI de RENNES

Du 12 Avril 2018

Mon Général, Monsieur le Directeur de la DIRISI de Rennes, Mesdames, Messieurs,

La DIRISI ; une aventure humaine ! C'est un slogan qui a marqué le 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'opérateur de la Défense. De Comités Techniques de Réseau en réunions centrales, nous n'avons eu de cesse d'espérer à y parvenir. Les travaux RH engagés en 2017 puis en 2018 nous ont malheureusement démontrés le contraire.

Cette CLR en est, à bien des titres, le parfait exemple.

Ainsi la présentation qui nous est proposée détaille le préjudice infligé aux postes de personnels civils. A cet égard, nous avons émis le souhait d'obtenir un document présentant des données claires et précises lors des précédentes commissions. Nous ne pouvons que remercier l'ensemble du bureau RH de la DL de Rennes pour la prise en compte de notre demande.

Ce sont donc **39 postes** identifiés au « REO personnels civils 2018 » qui font l'objet d'une suppression. Cela ne représente rien moins que **15%** de l'effectif réalisé de cette population.

Cette déflation ne constitue pas une surprise en soit puisque la présentation faite par le directeur central lors du CTR du 30 novembre dernier précisait une perte sèche de 129 postes sur l'ensemble de la DC DIRISI.

Concernant la DL de Rennes, la manœuvre centrale d'ajustement se caractérisait par la suppression de **4 postes de A, 22 de B et 19 de C** pour une augmentation de 2 Officiers, 5 Sous-Officiers, 8 Militaires du rang et 7 ouvriers d'Etat.

Nous nous devons de rappeler ici que nous avons déjà subi une déflation significative l'année dernière où le bilan des suppressions de postes identifié au 31/12/2017 se portait à déjà à **19 Postes**.

Ainsi pour ces 2 dernières années, la DL de Rennes a consenti à un effort que nous considérons d'inacceptable puisqu'elle a perdu **21%** de ses effectifs. Ce que nous considérons comme une hémorragie.

Nous le savons, puisque martelé par le directeur central, cet effort consenti est le fruit d'une volonté de réorganisation structurelle conjuguée à une stratégie de pilotage des effectifs réduisant année par année le volume de la population civile. En revanche, nous ne nous expliquons toujours pas la posture de diminution de nos effectifs alors que le PMEA (plafond ministériel des emplois autorisés pour la DIRISI) s'y rapportant est sensiblement constant.

Mais ceci, dépasse le cadre de cette commission. En revanche, ce qui concerne notre rendez-vous d'aujourd'hui ce sont bien les conséquences locales de cette politique hégémonique.

Démonstration :

Le format structurel de la DIRISI étant désormais posé, nous comprenons fort bien les mutations qu'il convient d'entreprendre en termes de métiers pour réussir les missions qui sont les nôtres.

Une politique RH basée sur ce principe ne pourrait que nous satisfaire. Or la réalité est tout autre puisque cette conduite forcée par le central ne s'exprime qu'au travers d'une vision purement gestionnaire des effectifs.

La stratégie est somme toute assez simple, puisqu'elle consiste d'année en année à geler la quasi-totalité des vacances de postes. Ainsi depuis plus de trois ans, aucune perspective de mutation entrante comme interne, à quelques exceptions près, mais toujours orchestrées par un pouvoir central focalisé sur ses objectifs de gestion et son incapacité récurrente à remplir son bassin d'emploi Parisien.

Bilan local :

- pas d'opportunité pour le bassin d'emploi restructuré,
- pas de perspective d'évolution de carrière,
- pas de remplacement malgré l'augmentation des contraintes et des plans de charge et, sans aller plus en détail,
- augmentation des évasions des compétences vers des horizons plus prometteurs.

Avantage pour cette CLR :

- diminuer les effets collatéraux et en cela, nous nous en réjouissons.

Avantage notoire pour son concepteur:

- Eviter des situations anxiogènes susceptibles de mettre à mal les sondages RPS.
- Favoriser la souplesse à supprimer des postes non chargés pour les transférer en région Parisienne.

De toute évidence et puisque l'échec n'est pas une option, nous restons persuadés de l'insuccès de cette stratégie.

Et la mission dans tout ça ? Nous posons la question.

A son habitude, **FO DEFENSE** se gardera bien d'une quelconque ingérence. Pour autant, il est de notre devoir de rappeler avec force en cette instance, la légitimité du personnel civil au sein des Armées et de la DIRISI en particulier. L'augmentation notoire et légitime des OPEX à l'égard de nos camarades militaires, compte tenu du contexte actuel en est une des plus parfaite illustration.

Mon colonel, nous vous remercions de votre attention et vous prions de bien vouloir annexer cette déclaration au PV de cette instance.

Dans la continuité de nos travaux, nous transmettrons cette réflexion aux élus du Comité Technique de réseau de la DIRISI ainsi qu'à son président.

Rennes, le 12 avril 2018